

L'Anse-Saint-Jean, le 03 mars 2025.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 3 mars 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :                   Monsieur Richard Perron  
  Monsieur Michel Boudreault  
  Monsieur Yvan Côté  
  Monsieur Daniel Boudreault  
  Monsieur Daniel Corbeil

Sont absents :                         Monsieur Carl Brassard  
  Monsieur Claude Bouchard

058-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur Richard, Perron, déclare la séance ouverte.

059-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2025 à 19 h 00.
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
  - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de février 2025.
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Demande de modification des limites des unités d'aménagement forestier

- 6.2 Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financière de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.

## **7. ADMINISTRATION**

- 7.1 Signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet 1 Régulier : « Aide financière aux organismes de transport adapté » du Programme de subvention au transport adapté (PSTA).
- 7.2 Démarche de financement exceptionnelle au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le Mont-Édouard.
- 7.3 Participation du directeur du développement économique et communautaire au rendez-vous national du développement local.
- 7.4 Autorisation de participation Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2025.
- 7.5 Soutien financier de la Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA) pour le projet de création d'une aire protégée et de reconnexion d'un méandre de la rivière Saint-Jean.
- 7.6 Démarche d'acquisition de terrains dans le secteur du méandre de la rivière Saint-Jean dans le cadre du projet de création d'une aire protégée.
- 7.7 Nomination d'un comité aviseur et l'énonciation des démarches à venir relativement au processus d'appel d'intérêt pour la gestion de la station de ski.
- 7.8 Attribution du mandat pour l'évaluation des coûts de remplacement des bâtiments municipaux aux fins d'assurances.
- 7.9 Demande d'aide financière de la Fondation pour le Développement du Bas-Saguenay pour l'achat d'une gratte pour l'entretien de la piste cyclable.
- 7.10 Soutien financier aux organismes à but non-lucratif – ronde 3, année 2025.
- 7.11 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 25-440 concernant la suspension de la redevance payable par les propriétaires d'établissements d'hébergement touristique et la continuation du fonds constitué des sommes payées à titre de redevances dans le but de financer et de maintenir en bon état les infrastructures touristiques et sportives de la Municipalité.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Embauche de Monsieur Yvan Tremblay au poste d'employé à l'écocentre et préposé à l'entretien.
- 8.2 Démarche de financement – Fonds pour le transport actif auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada – Exécution de la phase I (2025) du projet d'accessibilité et de gestion de l'achalandage du secteur du quai.

## **9. URBANISME**

- 9.1 Recommandation CCU11-2025 – 51, chemin Saint-Thomas Nord (lot 6 145 559).
- 9.2 Recommandation CCU12-2025 – construction d'une résidence sur le lot 6 288 340 (rue Elmina-Lavoie).

- 9.3 Recommandation CCU13-2025 – demande de permis pour la réfection du revêtement extérieur des bâtiments au 358, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 801).
- 9.4 Recommandation CCU14-2025 – Demande de permis de lotissement pour le remplacement du lot 6 145 977 et créant lots 6 669 808 et 6 669 809 du cadastre du Québec.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Aucun

## **11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Approbation de la programmation 2025 des événements municipaux et autorisation des cantines mobiles.
- 11.2 Festival musical RésonAnse – Première édition 2025
- 11.3 Événement festif scène Mont-Édouard – L'International Périphérique – Première édition 2025.
- 11.4 Soutien financier pour l'événement Freeride Estski 2025 au Mont-Édouard.
- 11.5 Lettre d'appui – Aménagement d'un réseau de sentier familial – Les Piochons Démarche de financement dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intermunicipales – MRC Fjord

## **12. VARIA**

- 12.1 **Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

060-2025

### DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2025 À 19 H 00.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2025 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2025 à 19 h 00.

061-2025

### ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER 2025.

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2025 au montant de 74 440.39\$ et des

paiements directs au montant de 1 310.03\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

062-2025

DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER.

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean vise à favoriser le développement harmonieux et durable de son territoire;

ATTENDU QUE le territoire compris à l'intérieur des municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité et Saint-Félix-d'Otis est actuellement intégré à l'unité d'aménagement 03772;

ATTENDU QUE les politiques mises en application par l'unité de gestion Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts sont jugées défavorables à l'utilisation et au développement de ce territoire par les communautés locales;

ATTENDU QUE le transfert de ce territoire vers l'unité d'aménagement 02371 permettrait de mieux prendre en compte les besoins et les intérêts des municipalités concernées;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean demande au gouvernement du Québec de modifier les limites des unités d'aménagement forestier afin que le territoire compris dans les limites des municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité et Saint-Félix-d'Otis soit transféré de l'unité d'aménagement 03772 à l'unité d'aménagement 02371;

Que cette résolution soit envoyée aux autorités compétentes du gouvernement du Québec, ainsi qu'aux organismes concernés pour étude et considération.

063-2025

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIÈRE DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription, monsieur François Tremblay.

DE transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

064-2025

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 RÉGULIER : « AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES DE TRANSPORT ADAPTÉ » DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA).

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), la Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme de subvention au transport adapté (PSTA), ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 4 juillet 2022, vise à assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi à favoriser leur participation sociale;

ATTENDU QUE le Programme comporte un volet 1 – Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté, ci-après le « Volet », qui vise à développer et à maintenir l'offre de services de transport adapté du Bénéficiaire;

ATTENDU QUE la demande du Bénéficiaire a été retenue sous ce Volet et que la Ministre accepte de verser au Bénéficiaire une aide financière qui vise à couvrir une partie de ses frais de transport engagés pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le Programme;

ATTENDU QU'IL y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la « Convention », afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté - Volet 1 - Régulier, « Aide financière aux organismes de transport adapté », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Cette aide est calculée selon les paramètres établis dans les modalités d'application 2022-2024 du programme, pour un montant maximal de 132 939 \$.

d'autoriser le maire et la directrice générale/greffière trésorière, à signer au nom de la municipalité, la convention d'aide financière.

065-2025

DÉMARCHE DE FINANCEMENT EXCEPTIONNELLE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) POUR LE MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT le récent sinistre (mai 2024) ayant affecté la salle communautaire de la station hivernale du Mont Édouard;

CONSIDÉRANT la perte d'espace communautaire en termes de positionnement d'événements axé sur les saines habitudes de vie, d'activités artistiques et culturelles ainsi qu'un espace commun dévolu comme centre de coordination en cas d'urgence ou de catastrophe pour le secteur alpin et Périgny;

CONSIDÉRANT l'effort concerté de résilience entre différents acteurs et partenaires pour la reconstruction de l'infrastructure municipale, bénéfique pour l'ensemble des entreprises locales et les retombées économiques régionales découlant des activités hivernales du Mont-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vise à offrir une aide financière pondérée pour la réalisation de bâtiments à vocation communautaire;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage , si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Cette résolution abroge la résolution 229-2024.

066-2025

PARTICIPATION DU DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE AU RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous national du développement local 2025 constitue un événement d'envergure permettant d'échanger sur les meilleures pratiques, les enjeux et les perspectives en matière de développement local;

CONSIDÉRANT QUE la participation du directeur général du développement à cet événement favorisera le partage d'expertise, le réseautage et l'acquisition de connaissances bénéfiques pour la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du

développement économique et communautaire à participer au Rendez-vous national du développement local, qui se tiendra les 22 et 23 avril prochains au Centre des congrès à Lévis.

D'AUTORISER le remboursement des dépenses liées à ce congrès, sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement 23-415.

067-2025

AUTORISATION DE PARTICIPATION CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2025.

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) constitue une occasion de perfectionnement professionnel et d'échange sur les meilleures pratiques en gestion municipale;

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de permettre à sa direction générale d'actualiser ses connaissances et de réseauter avec ses paires;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription, de déplacement et de séjour sont prévus au budget municipal;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de la directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2025 qui se tiendra du 18 au 20 juin 2025 au Centre des congrès du Québec.

D'APPROUVER le paiement des frais d'inscription au montant de 585.00 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses liées à ce congrès, sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement 23-415.

068-2025

SOUTIEN FINANCIER DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SAUMON ATLANTIQUE (FQSA) POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE ET DE RECONNEXION D'UN MÉANDRE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'est positionnée favorable à la création d'une aire protégée de biodiversité avec l'appui de la MRC du Fjord-du-Saguenay (C-24-11-391), et que cette proposition a été reçue positivement et est actuellement à l'étude par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que le projet de création d'une aire protégée de biodiversité est directement lié à l'initiative de reconnexion du méandre de la rivière Saint-Jean, dont l'objet est de restaurer le caractère naturel au corridor fluvial et d'améliorer la résilience des infrastructures municipales ainsi que des constructions situées en aval;

CONSIDÉRANT que ces deux projets se dérouleraient dans une zone humide et inondable à protéger, dans le cadre de travaux de restauration comprenant la réouverture du méandre;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise du saumon de l'atlantique (FQSA) soutient ce projet, qui s'aligne avec sa mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique et de son habitat;

CONSIDÉRANT que la FQSA offre un soutien financier pour des travaux spécifiquement liés à la restauration et à la mise en valeur du méandre;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte la contribution financière de la Fédération québécoise du saumon de l'atlantique, jusqu'à un maximum de 50 000 \$. La municipalité s'engage à utiliser cette somme exclusivement pour les travaux de restauration et de réaménagement liés à la réouverture et à la restauration du méandre, ainsi qu'à fournir un rapport détaillant les montants dépensés dans le cadre du projet.

069-2025

DÉMARCHE D'ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE SECTEUR DU MÉANDRE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN DANS LE CADRE DU PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'est positionnée favorable à la création d'une aire protégée de biodiversité dans le secteur du méandre de la rivière Saint-Jean, avec l'appui de la MRC du Fjord-du-Saguenay (C-24-11-391), et que cette proposition a été reçue favorablement et est en cours d'étude par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay priorise le secteur du méandre dans son plan régional des milieux humides et hydriques, en intégrant la préservation de ces milieux dans la planification territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est directement lié à l'initiative de reconnexion du méandre de la rivière Saint-Jean, dont l'objet est de restaurer le caractère naturel au corridor fluvial et d'améliorer la résilience des infrastructures municipales ainsi que des constructions situées en aval;

CONSIDÉRANT QUE le statut d'aire protégée de biodiversité peut être accordé qu'aux terrains appartenant au domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la zone du méandre visée par la protection comprend quatre lots privés situés dans des secteurs reconnus comme humides et inondables;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des terrains concernés ont participé à une séance publique le 21 mai 2024 et/ou ont été rencontrés individuellement afin d'exprimer leurs préoccupations;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean mandate Mme Annick Boudreault, directrice générale, et M. Yvan Côté, élu municipal, afin d'entamer des démarches auprès des propriétaires en vue de l'acquisition des terrains, et qu'ils fassent état des discussions ainsi que des résultats de ces démarches au Conseil municipal.

070-2025

NOMINATION D'UN COMITÉ AVISEUR ET L'ÉNONCIATION DES DÉMARCHES  
À VENIR RELATIVEMENT AU PROCESSUS D'APPEL D'INTÉRÊT POUR LA  
GESTION DE LA STATION DE SKI.

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'intérêt pour la gestion de la station de ski et que 6 groupes ont déposé des lettres d'intérêt;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à rencontrer ces groupes afin que ces derniers présentent leur vision exprimée dans le cadre d'une lettre d'intention soumise à la Municipalité;

ATTENDU QUE pour aider la Municipalité à tenir et guider le déroulement de ces rencontres, elle souhaite se doter d'un comité aviseur;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite préciser davantage cette démarche exploratoire, laquelle pourrait permettre d'établir le cadre d'un appel d'offres à être lancé et de même que les exigences du contrat à intervenir;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il est nécessaire de s'assurer de la confidentialité des échanges et du processus, ce qui nécessite entre autres de s'assurer de la confidentialité de l'identité des membres du comité aviseur pour éviter toute influence externe;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil délègue à Madame Annick Boudreault, directrice générale, le pouvoir de former le comité aviseur, sujet à la consultation préalable du conseil municipal;

QUE les prochaines étapes du processus se déclinent comme suit, lesquelles, à moins de circonstances nécessitant de revoir ce délai, doivent être complétées au plus tard le 10 juillet 2025:

1. Formation et début des travaux du comité aviseur (analyse des lettres d'intérêt et rencontre des groupes intéressés)
2. Recommandation du comité aviseur à la municipalité relativement à la forme du mode de gestion et des critères d'un appel d'offres et/ou contrat à intervenir;
3. Rédaction et publication d'un appel d'offres;
4. Définition du mode de décision et des modalités de consultations de la population;
5. Présentation et consultations auprès de la population relativement au(x) projet(s) retenu(s).

071-2025

ATTRIBUTION DU MANDAT POUR L'ÉVALUATION DES COÛTS DE  
REPLACEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AUX FINS D'ASSURANCES.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir une évaluation à jour des coûts de remplacement de ses bâtiments municipaux aux fins d'assurances;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer d'une estimation précise afin d'assurer une couverture adéquate en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attribuera le mandat au plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer le mandat à Brisson, Tremblay, Fleury et Associés, évaluateurs agréés, pour l'évaluation des coûts de remplacement des bâtiments municipaux aux fins d'assurances, conformément à l'offre de service reçue, pour un montant de 16 495 \$ plus taxes.

QUE les sommes requises pour ce mandat soient prélevées à même le budget prévu à cet effet.

072-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAGUENAY POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE.

CONSIDÉRANT l'importance de la piste cyclable en hiver et la nécessité d'un entretien adéquat afin d'assurer sa sécurité et son accessibilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation pour le Développement du Bas-Saguenay a soumis une demande de subvention au Regroupement loisirs et sports du Saguenay – Lac-Saint-Jean (RLS) afin d'acquérir une nouvelle gratte pour améliorer l'entretien de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'équipement est de 5 165,00 \$, auquel s'ajouteront des frais de transport à confirmer;

CONSIDÉRANT QUE la subvention demandée s'élève à 2 582,50 \$ et que la contribution de la Fondation est de 516,50 \$, pour un total de 3 099,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE, après discussion, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à couvrir la différence, soit 2 066,00 \$ plus les frais de transport;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accorde une aide financière de 2 066 \$ \$ provenant du Fonds de la redevance pour les infrastructures touristiques et sportives.

Monsieur Yvan Côté déclare son intérêt dans ce dossier.

073-2025

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON-LUCRATIF – RONDE 3 MARS 2025.

CONSIDÉRANT la résolution R-063 2021 permettant l'établissement de règles d'attribution, de présentation et d'examen des demandes de soutien financier auprès des organismes à but non-lucratif sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire dans le cadre de la Politique de soutien financier aux organismes du milieu;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander l'octroi d'une aide financière non-remboursable au promoteur-demandeur (ronde 3 mars 2025) selon l'attribution de projet ou d'événement proposé;

ET QUE la décision du conseil municipal est finale et sans possibilité de révision.

D-09	Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc	3 000 \$
D-10	Festival Émergeant RésonAnse	Aucun montant n'est accordé.
D-11	Piochonns de L'Anse-Saint-Jean	4 000 \$ se montant est conditionnel à l'obtention de l'aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intermunicipales.

074-2025

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-440 CONCERNANT LA SUSPENSION DE LA REDEVANCE PAYABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES D'ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET LA CONTINUATION DU FONDS CONSTITUÉ DES SOMMES PAYÉES À TITRE DE REDEVANCES DANS LE BUT DE FINANCER ET DE MAINTENIR EN BON ÉTAT LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES ET SPORTIVES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Boudreault que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement numéro 25-440 concernant la suspension de la redevance payable par les propriétaires d'établissements d'hébergement touristique et la continuation du fonds constitué des sommes payées à titre de redevances dans le but de financer et de maintenir en bon état les infrastructures touristiques et sportives de la Municipalité.

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 25-440 intitulé règlement concernant la suspension de la redevance payable par les propriétaires d'établissements d'hébergement touristique et la continuant du fonds constitué des sommes payées à titre de redevances dans le but de financer et de maintenir en bon état les infrastructures touristiques et sportives de la Municipalité, en séance tenante par Monsieur Michel Boudreault.

075-2025

EMBAUCHE DE MONSIEUR YVAN TREMBLAY AU POSTE D'EMPLOYÉ À L'ÉCOCENTRE ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite pourvoir le poste vacant d'employé à l'écocentre et préposé à l'entretien, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'écocentre situé au 31, chemin Saint-Thomas sud, ainsi que l'entretien général des installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE ces services nécessitent l'engagement de personnel compétent pour accueillir les citoyens, les informer des règlements en vigueur, les

aider à diriger les matières au bon endroit à l'intérieur du site, veiller à la sécurité et à la propreté du site, ainsi que pour effectuer diverses tâches d'entretien des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yvan Tremblay possède les qualifications et l'expérience requises pour assumer ces fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le poste en question est syndiqué et que l'embauche de M. Yvan Tremblay sera effectuée conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Monsieur Yvan Tremblay au poste d'employé à l'écocentre et préposé à l'entretien, à compter du 03 mars 2024, selon les conditions de travail prévues par la convention collective, et de mandater la directrice générale pour procéder à son embauche et signer les documents nécessaires.

076-2025

DÉMARCHE DE FINANCEMENT – FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF AUPRÈS DE LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET COLLECTIVITÉS CANADA – EXÉCUTION DE LA PHASE I (2025) DU PROJET D'ACCESSIBILITÉ ET DE GESTION DE L'ACHALANDAGE DU SECTEUR DU QUAI.

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à Rues Principales a été complété selon les livrables suivants : état des lieux, consultations individuelles et publiques (mars-juin 2024), élaboration et présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble du secteur du quai (août-décembre 2024), ainsi que la présentation du concept final et du phasage (janvier-février 2025);

CONSIDÉRANT QUE le secteur du quai municipal fait face à un enjeu important d'achalandage et de fréquentation touristique, en raison de la mixité commerciale et résidentielle présente à proximité, ce qui entraîne des préoccupations liées à la quiétude des résidents;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'une opportunité de financement fédéral, en partenariat avec Rues Principales et le service des travaux publics, auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, dans le cadre du Fonds pour le transport actif;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande de financement au montant 182 475 \$ auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, afin de réaliser la phase I du projet d'accessibilité et de gestion de l'achalandage du secteur du quai.

077-2025

RECOMMANDATION CCU11-2025 – 51, CHEMIN SAINT-THOMAS NORD (LOT 6 145 559).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été déposée pour la réfection de la toiture du bâtiment principal située au 51, chemin Saint-Thomas Nord (lot 6 145 559);

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis pour la réfection de la toiture du bâtiment principal située au 51, chemin Saint-Thomas Nord (lot 6 145 559), conformément aux dispositions du P.I.I.A. du secteur patrimonial.

078-2025

RECOMMANDATION CCU12-2025 – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR LE LOT 6 288 340 (RUE ELMINA-LAVOIE).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis a été déposée pour la construction d'une résidence sur le lot 6 288 340, située sur la rue Elmina-Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du secteur Val-Anse;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis pour la construction d'une résidence sur le lot 6 288 340, située sur la rue Elmina-Lavoie, conformément aux dispositions du P.I.I.A. du secteur Val-Anse.

079-2025

RECOMMANDATION CCU13-2025 – DEMANDE DE PERMIS POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS AU 358, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE (LOT 6 145 801).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été déposée pour la réfection du revêtement extérieur du bâtiment principal et bâtiment secondaire située au 358, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 801);

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis pour la réfection du revêtement extérieur du bâtiment principal et du bâtiment secondaire situé au 358, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 801), conformément aux dispositions du P.I.I.A. du secteur patrimonial.

080-2025

RECOMMANDATION CCU14-2025 – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LE REMPLACEMENT DU LOT 6 145 977 ET CRÉANT LOTS 6 669 808 ET 6 669 809 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de lotissement a été déposée auprès du service d'urbanisme pour le remplacement des lots 6 145 977;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement entraînera la création des lots 6 669 808 et 6 669 809 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions du règlement de lotissement 19-355;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de lotissement pour le remplacement du lot 6 145 977 et créant les lots 6 669 808 et 6 669 809 du cadastre du Québec.

081-2025

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2025 DES ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX ET AUTORISATION DES CANTINES MOBILES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit reconnaître les événements sur son territoire afin d'autoriser l'installation de cantines mobiles conformément au règlement 19-353;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance des éléments liés à la programmation 2025 et recommande, par voie de résolution la décision suivante;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître les événements suivants :

31 mai 2025 - Fête des Voisins - Camp de Base - L'Anse-Saint-Jean  
18 juin au 22 juin 2025 – Festival RésonAnse – CC Petite-École / Quai municipal / Église  
21-22 juin / 19-20 juillet / 09-10 août 2025 – Halte gourmande – Quai municipal  
23 juin 2025 - Fête Saint-Jean-Baptiste  
8-9-10 août 2025 – Ultra Trail Fjord – Mont Edouard  
23 août 2025 – Journée familiale à vélo – corridor cyclable – Pont couvert  
15-16 août 2025 – L'Internationale périphérique – à déterminer  
30-31 août 2025 – Festival des Fours à pain – Presbytère  
11-12-13 octobre 2025 – Symposium des couleurs

ET QUE l'installation de cantines mobiles soit autorisée, au besoin, sous réserve de l'obtention d'un certificat d'autorisation conforme au règlement 19-353 en vigueur ;

ET QUE la municipalité délègue au Directeur du développement économique et communautaire le mandat d'explorer des alternatives de partenariat, ainsi que

d'assurer la parité municipale avec les cols bleus, en tenant compte des budgets déposés.

082-2025

FESTIVAL MUSICAL RÉSONANSE – PREMIÈRE ÉDITION 2025.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de Promotion et Développement de L'Anse-Saint-Jean lors de la séance de décembre 2024;

CONSIDÉRANT la concertation des parties prenantes ayant permis de fixer les dates du Festival RésonAnse du 18 au 22 juin 2025;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander et d'autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay, en vertu de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, incluant une demande d'aide financière pouvant atteindre 7 500 (15 % du budget global de 49 485 \$).

D'allouer un montant additionnel de 5 000 \$, en substitution du Festival Grande-Orse, à même le poste budgétaire 02 70190 411 ;

ET QUE toute demande additionnelle requise pour le déploiement de la première édition du Festival RésonAnse soit envoyée au Directeur du développement économique et communautaire.

ÉVÈNEMENT FESTIF SCÈNE MONT-ÉDOUARD – L'INTERNATIONAL PÉRIPHÉRIQUE – PREMIÈRE ÉDITION 2025.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

083-2025

SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉVÈNEMENT FREERIDE ESTSKI 2025 AU MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT la confirmation du circuit Freeride Estski indiquant que le Mont-Édouard sera l'hôte d'un évènement les 15 et 16 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement sportif contribuera au rayonnement de la station Mont-Édouard dans le cadre de la 4 ième Édition du circuit provincial Freeride Estki, intégré au système mondial de qualification pour le Freeride World Tour;

CONSIDÉRANT QUE, depuis l'homologation de la piste de compétition Super-G en 2017, le ski de compétition est un produit d'appel hivernal permettant de générer des retombées économiques locales, notamment en matière d'hébergement, de restauration et de services connexes, tout en attirant une clientèle sportive, des accompagnateurs, des supporteurs et des visiteurs durant les deux jours de l'évènement;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité dépose une

demande de financement de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – enveloppe locale auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin de soutenir la tenue de cet événement sportif au bénéfice de la station Mont-Édouard.

084-2025

LETTRE D'APPUI – AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU DE SENTIER FAMILIAL – LES PIOCHONS DÉMARCHE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTERMUNICIPALES – MRC FJORD.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Piochons vise rendre le vélo de montagne accessible aux familles du Bas-Saguenay en développant un parcours familial de 7 kilomètres en deux phases (2025 et 2026-2027) à la station Mont-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de projet promeut les saines habitudes de vie en améliorant l'accessibilité par la révision du secteur existant et la construction d'une boucle additionnelle de 3,3 kilomètres ;

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancés dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay requiert une résolution de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour soutenir le dépôt du projet d'aménagement d'un réseau de sentier familial par Les Piochons ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de financement des Piochons auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI) pour une aide financière de 30 000 \$, représentant 54% du budget total du projet (51 188 \$) ;

Et que l'organisme demandeur, Les Piochons, s'engage à respecter les conditions émises par la Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord, de travailler en collaboration avec le gestionnaire du Mont-Édouard et respecter la réglementation municipale en vigueur.

085-2025

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM).

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Monsieur Richard Perron, maire, et Madame Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Madame Sandra Pagé, directrice des travaux publics soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

### RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

#### **Monsieur Yvan Côté**

Monsieur Côté nous parle de la pêche blanche et nous explique pourquoi les cabanes à pêche ont dû être retirées avant la fin de la saison.

#### **Monsieur Michel Boudreault**

Monsieur Boudreault nous présente le compte rendu de la collection de fonds pour la Maison des Aînés de L'Anse. Un montant de 42 572 \$ a été amassé. De plus, deux boîtes de dons ont été installées dans chaque épicerie.

#### **Monsieur Daniel Boudreault**

Monsieur Boudreault nous fait un compte rendu de l'avancement de la RPA et remercie chaleureusement la population du Bas-Saguenay pour sa générosité. Il félicite également Madame Julie Poirier pour avoir remporté le 1er prix lors de la 5e édition du Patrimoine culturel.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

086-2025

### FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 20 h 09.

---

Madame Annick Boudreault,  
Directrice générale / Greffière-trésorière

---

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».